

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

émission: 18/07/2024 selon 1907/2006/CE

page 1/6

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit:

PYRO ABSORBANT

Code du produit: 02/01/110

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation:

Particules de bois de résineux déshydratées (98%), ignifugées et colorées.

Absorbant . Conditionnement en sac , vrac ou chaussette tube.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Raison Sociale: SAS AMPLITUDE SERVICES

Adresse: ZI EUROPORT
57500 SAINT AVOLD

Téléphone: 03 87 00 42 20

Fax: 03 87 00 42 21

FDS: as.fiches@sfr.fr

1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE: 01 45 42 59 59 (Centre antipoison ORFILA)

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations:

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations:

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : néant

Pictogrammes de danger : néant

Mention d'avertissement : néant

Mentions de danger : néant

2.3 AUTRES DANGERS

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 CARACTERISATION CHIMIQUE:

Mélange.

Description:

Fibres végétales déshydratées (+98%)

Composants dangereux:

Autres composants n'apportant pas de danger:

dihydrogénoorthophosphate d'ammonium

CAS: 7722-76-1 EINECS: 231-764-5

Cl. Red Ferric oxide101:

CAS: 1309-37-1 EINECS: 215-168-2 RTECS: NO 7400000

SVHC:

Aucun.

Indications complémentaires:

Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16.



4- PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Remarques générales :

Aucune mesure particulière n'est requise.

En cas d'inhalation excessive:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

En cas d'ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 INDICATIONS DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie : monoxyde de carbone (CO). Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.

Autres indications : Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Éviter la formation de poussière.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 MÉTHODES DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Recueillir par moyen mécanique.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation de poussière.

Prévention des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : utiliser des emballages en polyoléfine.

Indications concernant le stockage commun : pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage : stocker au sec.



7- MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1309-37-1 Cl. Red Ferric oxide101 ($\leq 1\%$)

VME Valeur à long terme: 5 mg/m³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Équipement de protection individuel: mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire ;

en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration

indépendant de l'air ambiant.



Protection des mains

Pas nécessaire.

Matériau des gants : sans objet

Protection des yeux:

Pas nécessaire.

9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique	: granulés
Couleur	: beige
Odeur	: caractéristique
pH à 20°C	: 5
Point de fusion	: non déterminé
Point/intervalle de congélation	: non déterminé
Point initial et intervalle d'ébullition	: non déterminé
Point d'éclair	: non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: non déterminé
Température d'auto-inflammation	: non applicable
Température de décomposition	: non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	: ne s'enflamme pas spontanément
Propriétés explosives	: le produit n'est pas explosif
Limites d'explosion	: non déterminé
Pression de vapeur	: non applicable
Densité à 20°C	: 0,1624
Densité relative	: non déterminé
Densité de vapeur	: non applicable
Taux d'évaporation	: non applicable
Hydrosolubilité	: insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: non déterminé
Viscosité	: non applicable

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Pas d'autres informations importantes disponibles.



10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Pas de décomposition en cas d'usage conforme

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Ammoniac , Oxydes de phosphore ,dioxyde de carbone (CO2).

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions graves/irritation oculaires

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 TOXICITÉ

Toxicité aquatique: pas d'autres informations importantes disponibles

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques : Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.



12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES (suite)

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandation: de petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: évacuation conformément aux prescriptions légales. *

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU

néant

14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT ONU

néant

14.3 CLASSES DE DANGER POUR LE TRANSPORT

néant

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

néant

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

non applicable

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES A PRENDRE PAR L'UTILISATEUR

non applicable

14.7 TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI

non applicable

"Règlement type" de l'ONU: néant

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÈGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

Directive 2012/18/UE:

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16- AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

* Pour tout mélange avec un liquide autre que l'eau, il est recommandé de faire un essai avant toute utilisation.

* les absorbants contaminés par des produits polluants peuvent présenter les mêmes dangers que les polluants absorbés. Ils doivent être manipulés et stockés avec les mêmes précautions.

Leur collecte, leur étiquetage et leur élimination devront se faire selon la réglementation en vigueur en matière d'élimination" et que « Les qualités d'usage et écologiques du produit ne présument en rien des responsabilités contractuelles dans le cadre d'un service et notamment en ce qui concerne le détenteur de l'absorbant contaminé »

Il est recommandé à l'utilisateur de se rapprocher des organismes compétents (DRIRE) pour le conseiller sur l'élimination des absorbants usagés. De plus une liste actualisée des installations d'élimination des déchets industriels est tenue à disposition dans les délégations régionales de l'ADEME.



16- AUTRES INFORMATIONS (suite)

- Les voies d'élimination biologiques doivent être privilégiées quand la nature et la concentration de l'absorbant le permettent.

Pouvoir calorifique inférieur PCI (selon la norme NFM03-005 Combustibles solides –

Détermination du pouvoir calorifique et calcul du pouvoir inférieur) et PCE quand ils sont connus

Dénégations des garanties explicites ou implicites

En dépit de toute l'attention avec laquelle le présent document a été rédigé, nous n'offrons pas de garantie et ne faisons pas de déclaration quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations qui y figurent. Nous déclinons toute responsabilité de l'adéquation de ces informations aux intentions de l'utilisateur et des conséquences de leur utilisation.

Il appartient à chaque individu de déterminer l'adaptation des informations à son intention spécifique.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont données de toute bonne foi et correspondent à l'état actuel de nos connaissances sur la sécurité du produit.

ÉTIQUETTE CONFORME A LA NORME ROUTE NFP 98 190

Nature : Absorbant végétal utilisable sur revêtement routiers.

Classe d'appartenance du produit selon la norme NF T 90-362 : A (vrac)

Contenance : 40 litre (+-10% selon densité des bois employés)

Masse vol : 170 kg/m³

Absorption selon la norme NFT 90-361 :

-hydrocarbures mini 100%

-eau mini 250 %

Contrôle de l'exposition : voir FDS

Élimination : les absorbants contaminés par des produits polluants peuvent présenter les mêmes dangers que les polluants absorbés.

Ils doivent être manipulés et stockés avec les mêmes précautions

Leur collecte, leur étiquetage et leur élimination devront se faire selon la réglementation en vigueur en matière d'élimination. Voir la FDS

fiche établie selon 1907/2006/CE (REACH)

Date d'émission de la fiche: 18/07/2024, revue le 20.08.2024